



FICHE DE POSTE

**Attaché d'Administration Hospitalière au sein de la
Direction des Ressources Humaines**

Elaborée par : C. FIAT,

Mise à jour le : 11.01.2018

Centre hospitalier :
Hôpitaux Civils de Colmar

Téléphone : 03/89/12/40/00

Adresse :
39 Avenue de la Liberté
68 024 COLMAR cedex

Personne à contacter :
Mademoiselle Christine FIAT
Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar

Téléphone : 03/89/12/40/01

Téléphone : 03/89/12/40/02

Présentation générale

Présentation générale de l'établissement :

Les Hôpitaux Civils de Colmar (HCC) sont l'hôpital de référence pour le territoire de santé 3 en Alsace. Les activités de l'établissement sont réparties sur trois sites :

- Le site Louis Pasteur, site principal regroupant l'ensemble des services de médecine et de chirurgie adulte, ainsi que le service d'accueil des urgences
- Le site Pasteur 2, mis en service en novembre 2017, qui accueille les spécialités de la mère et de l'enfant (Pédiatrie médicale et chirurgicale, urgences pédiatriques, Néonatalogie, Gynécologie-Obstétrique), les blocs opératoires et les services de réanimation / soins continus,
- le site du Centre pour Personnes Agées, qui concentre les activités de court et moyen séjours gériatriques et d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

L'établissement regroupe toutes les disciplines médicales, chirurgicales et psychiatriques d'un établissement de référence, y compris des spécialités rares (neurochirurgie, neuroradiologie, par exemple). L'activité du centre hospitalier est organisée en 13 pôles cliniques et médico-techniques et 7 pôles de gestion.

Dans leur rôle d'hôpital de référence, les Hôpitaux Civils de Colmar développent des partenariats avec les établissements voisins : mutualisation des équipes mobiles, consultations avancées, coopération territoriale en cas de canicule ou dans le domaine de l'hygiène avec les établissements sociaux et médico-sociaux du territoire, etc.

Les Hôpitaux Civils de Colmar sont organisés en direction commune avec les Centres Hospitaliers de Guebwiller et de Munster, deux établissements de proximité du territoire 3. Depuis juillet 2016, les Hôpitaux Civils de Colmar sont l'établissement support du Groupement Hospitalier de Territoire n°11 – Centre Alsace, regroupant 9 établissements sanitaires et une structure médico-sociale.

En outre, les Hôpitaux Civils de Colmar disposent d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), d'une école de formation pour les aides soignantes et d'une école régionale qui forme les Infirmiers de Bloc Opératoire Diplômés d'Etat (IBODE).

L'établissement connaît un dynamisme reconnu qui lui a permis d'engager notamment deux projets de construction majeurs : la reconstruction d'une partie de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), qui s'est achevée en 2016 et la reconstruction du pôle femme-mère-enfant ainsi que d'un nouveau bâtiment médico-technique (blocs opératoires) aux abords immédiats du site principal Louis Pasteur (Pasteur 2). Une restructuration des urgences adultes est également intervenue en 2015.

De plus, les Hôpitaux Civils de Colmar ont passé la procédure de certification HAS et font partie des 100 premiers établissements visités à ce titre en 2015.

L'établissement a arrêté son projet d'établissement pour la période 2013-2018, comprenant notamment un projet de soins et un projet qualité et gestion des risques.

Présentation des services :

Les Hôpitaux Civils de Colmar sont un établissement de 1 409 lits et places, dont :

- 538 pour la médecine,
- 320 pour la chirurgie,
- 71 pour la gynécologie obstétrique,
- 117 pour la psychiatrie,
- 107 pour le SSR
- et 256 lits d'EHPAD.

Le nombre de passages aux urgences s'élève à 71 270 en 2016.

Les HCC disposent de secteurs d'hospitalisation complète, d'hospitalisation de semaine, d'hospitalisation de jour et proposent des prises en charge en ambulatoire. Trois équipes mobiles ont été développées : l'équipe mobile de gériatrie, l'équipe mobile de soins palliatifs et l'équipe mobile plaies et cicatrisation.

Les Hôpitaux Civils de Colmar emploient 3 781 agents non-médicaux et 305 praticiens hospitaliers, assistants et médecins en 2016.

Le Centre de Formation accueille à l'IFSI 110 étudiants par promotion, à l'IFAS 60 élèves et à l'école IBODE 20 élèves.

Le budget de fonctionnement s'élève en 2016 à 298 millions d'euros. Les dépenses de personnel représentent 66,6% des charges. Le financement par l'assurance maladie représente 81% de l'ensemble des recettes.

Les Hôpitaux Civils de Colmar disposent également de trois budgets annexes : un pour les écoles de formation, un pour l'EHPAD et un pour le Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA).

Les Hôpitaux Civils de Colmar figurent par ailleurs au premier rang des établissements non CHU du palmarès de l'hebdomadaire « le Point », depuis plusieurs années.

Ils sont le premier établissement non-CHU français à avoir procédé à l'implantation d'un robot chirurgical (urologie, ORL, chirurgie vasculaire, chirurgie gynécologique).

Identification du poste

Fonction : Attaché d'Administration Hospitalière

Position dans la structure :

- ▶ Liaison hiérarchique :
 - Chef d'établissement
 - Directeur adjoint en charge du Pôle des Ressources Humaines et des Ecoles
- ▶ Rattachement fonctionnel au Pôle des Ressources Humaines et des Ecoles
- ▶ Fonctionnement en binôme avec un second Attaché d'Administration Hospitalière

Missions générales :

- Sous l'autorité du Directeur adjoint en charge du Pôle des Ressources Humaines et des Ecoles, l'Attaché d'Administration Hospitalière est responsable du département de gestion des parcours professionnels, composé de :
 - L'unité de gestion des compétences (Recrutement / concours / formation)
 - L'unité de gestion statutaire (Carrière / Notation / Discipline / Retraites)
- L'Attaché d'Administration Hospitalière assure la gestion courante des unités précitées et encadre les agents qui les composent, dans le respect des orientations fixées par le Chef d'établissement et le Chef de Pôle.
- L'Attaché d'Administration Hospitalière encadre les équipes qui composent les unités précitées (gestion des plannings, notation) :
 - Unité de gestion des compétences : 1 ACH / 6 Adj. Adm
 - Unité de gestion statutaire : 1 ACH + 1 Adj. Adm Référent / 5 Adj. Adm
- L'Attaché d'Administration Hospitalière travaille en étroite collaboration avec le second Attaché d'Administration Hospitalière du Pôle, dont il constitue le binôme (remplacement réciproque en période de congés)

Missions spécifiques :

- **Au titre du département de gestion des parcours professionnels :**
 - Il/elle veille à la bonne gestion des dossiers relevant de son département,
 - Il/elle apporte aux équipes l'expertise technique et juridique nécessaire à la résolution des dossiers complexes,
 - Il/elle conseille le Chef de Pôle et le Chef d'établissement dans la prise de décision relevant de son champ de compétences,
 - Il/elle assure la transversalité des dossiers entre les différentes unités du Pôle en lien avec le second Attaché d'Administration Hospitalière,
 - Il participe aux projets institutionnels entrant dans son champ de compétences.
- **Au titre de l'unité de gestion des compétences :**
 - Il/elle assure la mise en œuvre de la politique de recrutement de l'établissement,
 - Il/elle gère en direct les recrutements sensibles (compétences rares, postes stratégiques), en lien avec le Chef de Pôle et/ou le Chef d'établissement,
 - Il/elle élabore un outil de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences permettant une identification anticipée et prospective des besoins de l'établissement et des ressources disponibles,
 - Dans le respect des orientations institutionnelles, il/elle assure la planification et l'organisation des concours et examens professionnels,
 - Il/elle contribue à l'élaboration du plan de formation de l'établissement et met en œuvre la politique institutionnelle en la matière,

→ **Au titre de l'unité de gestion statutaire :**

- Il/elle coordonne la gestion des carrières des personnels titulaires (stagiairisations, titularisations, positions statutaires, avancements, etc.) et des contractuels à durée indéterminée
- Il/elle est le garant de l'organisation des CAPL et des CAPD, ainsi que de la future mise en place des Commissions Consultatives Paritaires applicables aux agents contractuels,
- Il/elle participe activement à l'organisation des élections professionnelles,
- Il/elle coordonne l'instruction et le suivi des affaires disciplinaires, l'organisation des conseils de discipline et la mise en application des sanctions,
- Il/elle met en œuvre la politique institutionnelle en matière d'évaluation/notation des personnels non médicaux,
- Il coordonne la gestion des retraites des agents non médicaux (affiliations, validations, rétablissements, simulations, dossiers retraite)
- Il/elle assure une veille réglementaire afin d'adapter les pratiques aux évolutions des dispositions encadrant la gestion statutaire des personnels de la FPH,
- Il/elle supervise la gestion des dossiers administratifs des agents (classement, archivage, consultation, transfert)

Compétences requises / prévues

Parcours professionnel :

- Cursus juridique (droit public), gestion, management, administration,
- Titulaire du grade d'Attaché d'Administration Hospitalière et/ou
- Exercice de responsabilités en gestion des ressources humaines,
- Expérience en gestion des ressources humaines hospitalières et/ou
- Expérience en cabinet de recrutement.

Connaissances particulières souhaitées :

- Connaissance du droit public et notamment des statuts de la FPH
- Expertise en techniques de recrutement
- Bonne maîtrise de l'outil informatique.

Qualités professionnelles requises / prévues :

- Très bonnes qualités relationnelles,
- Capacités de management et de gestion du changement
- Ouverture d'esprit,
- Sens de la méthode, de l'organisation et de l'animation d'équipe
- Maîtrise de la gestion de projet

Colmar, le 08/01/2018

Le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar


Christine FIAT